



17 et 18 mars 2009 – Lille

La démarche HQE, une énergie positive pour le Grenelle !



COMPTE RENDU

Synthèse et perspectives / La démarche HQE, une approche vivante, dynamique et éthique

Nota : ce document est une synthèse des interventions et des échanges. Les propos ne sont pas repris dans leur intégralité mais condensés.

Synthèse et perspectives / La démarche HQE, une approche vivante, dynamique et étiq



Denis CHEISSOUX

Les membres du Bureau de l'association HQE s'exprimeront tour à tour au cours de cette séance. Son président, Dominique Jourdain, Jacques Lefelle, vice-président et représentant du conseil régional Nord – Pas de Calais, Pierre Troadec, secrétaire général et représentant l'association des industries de produits de construction (AIMCC). François Martot est le trésorier et représente la fédération des Entreprises publiques locales (EPL). Marc Coullard représente la Fédération française du bâtiment (FFB). Gérard Senior est membre du bureau de l'Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSA). Enfin, Jean-Christophe Visier représente le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

Les Assises HQE sont depuis leur origine un lieu d'échanges et non un lieu de pouvoir. Les sensibilités sont différentes mais vont dans le même sens. Le manifeste de l'Association HQE – distribué aux participants – marque une nouvelle étape.

Dominique JOURDAIN

Les 6^e Assises HQE ne s'étaient pas réunies depuis 2006 même si d'autres événements ont permis entre-temps l'expression publique (journées techniques, journées thématiques, assemblée générale, séminaire, travaux du conseil d'administration et du bureau...). Nous avons notamment voulu marquer ce dernier moment des Assises avec le manifeste qui est le travail de toute l'association.

Denis CHEISSOUX

Le bureau n'a pas travaillé seul sur ce manifeste ; ce dernier est le fruit des sensibilités de tous les membres de l'association d'où sont remontés ces 5 chantiers.

Dominique JOURDAIN

Je souhaite ce dernier moment des Assises comme un moment d'expressions plurielles avec l'ensemble des membres du bureau.

Ce matin, Marie-Noëlle Lienemann disait que pour répondre aux enjeux de la complexité, il faut savoir être des passeurs et donc des rassembleurs. C'est ce que nous essayons de faire au sein de l'association depuis son

origine. Ce manifeste exprime bien ce désir d'être dans le vif du sujet, à la fois dans l'urgence, le moyen et le long terme.

Denis CHEISSOUX

En effet, ce manifeste n'est pas un repositionnement mais un moyen de poursuivre un chemin. Beaucoup d'acteurs ici présents sont déjà sur le coup. Par ailleurs, il y a un changement générationnel fort : c'est une période de mutations et de césures. Nous allons détailler ces 5 chantiers.

Chantier 1 / Un troisième pilier de la démarche HQE : la mise en place d'indicateurs environnementaux globaux

JEAN-CHRISTOPHE VISIER

Représentant du CSTB



Ce qui a fait la force de l'association HQE a été les 14 cibles (sur quels sujets travaillons-nous ?) ainsi que le référentiel de management (comment nous organisons-nous ?). L'association a également recherché, notamment dans le cadre de la normalisation, à faire ressortir des indicateurs de résultats.

Aujourd'hui, ce travail de normalisation est suffisamment mûr pour mettre en avant ce troisième pilier qui permet de regarder les vrais résultats. Dans des domaines comme l'énergie (où les indicateurs sont déjà en place), le carbone, l'eau, les déchets et la qualité de l'air, l'évaluation du résultat permettra de dresser un état des lieux et donc des pistes d'amélioration : comment, à partir d'une expérience, afficher les niveaux existants et essayer d'aller plus loin ?

Les indicateurs sont en principe déjà fixés, mais prendre en compte les retours d'expérience sera un travail considérable pour l'association, notamment pour les constructeurs qui commencent à mesurer les résultats sur ces bâtiments. Il faudra donc passer d'indicateurs de moyens à des indicateurs de résultats. Notre objectif est de pouvoir mesurer et pour cela, nous devons définir des valeurs de références : qu'est-ce qu'un bâtiment performant au niveau des indicateurs sur l'eau ? Mais la réponse sera différente pour un bâtiment de Nice ou de Brest, il faut s'adapter. Pour cela, nous avons besoin des retours d'expérience de chaque acteur : comment votre bâtiment a été construit ? Que mesurez-vous ? Comment pouvez-vous progresser ?

Ces retours d'expérience sont un élément majeur dans l'évolution de l'association.

Denis CHEISSOUX

C'est le pont entre ce que l'on constate et ce sur quoi il est possible d'avancer.

Jean-Christophe VISIER

Le concepteur prévoit les niveaux de résultats, l'exploitant atteint ensuite un niveau mesurable. Le fait d'avoir des indicateurs nous permet d'organiser une boucle de retour, cruciale dans la qualité : prévoir, mesurer le résultat et s'améliorer. L'enrichissement des constructions par nos expériences mutuelles permettra aux bâtiments HQE d'après-demain d'être meilleurs que ceux de demain.

Denis CHEISSOUX

C'est une capitalisation environnementale.

PIERRE TROADEC

Secrétaire Général, Représentant de l'AIMCC



Nous pourrions légitimement poser la question : « Pourquoi ne pas l'avoir fait plus tôt ? ». Les membres de l'association très impliqués dans la normalisation ont toujours voulu faire passer une définition de la qualité environnementale qui s'exprime en particulier par des indicateurs environnementaux globaux.

Cette vision est en passe de devenir opérationnelle car les industriels ont produit des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) et que les développeurs ont conçu des logiciels qui permettent de passer de ces FDES aux indicateurs normatifs prévus. La production de FDES a encore une marge de progression, et en attendant, nous travaillons sur des valeurs par défaut pour ne pas bloquer l'utilisation de ces logiciels d'évaluation de la qualité environnementale des bâtiments.

GERARD SENIOR

Représentant de l'UNSA



Nous allons pouvoir nous émanciper des référentiels trop prescriptifs pour nous focaliser sur les indicateurs de résultat. Il faut laisser aux concepteurs la capacité d'innover sur les moyens possibles pour atteindre ce résultat.

Chantier 2 / Un principe directeur concernant la démarche HQE pour le parc existant : l'amélioration significative

Denis CHEISSOUX

Le deuxième chantier concerne le parc existant. François Martot, vous ne privilégiez pas forcément la norme, mais plutôt l'amélioration significative.

FRANCOIS MARTOT

Trésorier, représentant de la fédération des EPL



Ces dernières années, l'association s'est penchée essentiellement sur la construction neuve. Ce travail doit maintenant être complété sur le parc existant.

Ancien enseignant, j'ai été recruté dans une fédération professionnelle en 1982. Mon premier contrat portait sur l'élaboration d'un logiciel de diagnostic dans l'habitat existant (ce qui n'était pas réellement un cadeau pour un débutant). J'ai alors dû faire face à la complexité du dossier, tant par la diversité des matériaux que par la multiplicité de leur potentiel thermique. J'ai découvert la spécificité du bâti à une époque où la mise aux normes n'était pas un objectif. A l'époque, on cherchait plutôt à lutter contre l'habitat insalubre et à appliquer la réglementation : notre objectif était de doter chaque logement de toilettes, d'une douche et d'un chauffage central.

Aujourd'hui, être engagé dans une démarche environnementale nous place face à des enjeux inexistant il y a 20 ans. Par exemple, les indicateurs environnementaux précédemment cités sont d'abord destinés à l'habitat neuf. L'habitat existant, nécessitera peut être quelques indicateurs propres.

Un deuxième travail de réflexion doit porter sur l'amélioration significative du parc existant, qui n'entre pas dans le cadre d'une mise aux normes. C'est une démarche de qualité, qui suppose d'identifier un point de départ à partir d'un diagnostic et un point d'arrivée qui reflète une certaine conception de la qualité de l'habitat existant. Ce travail doit porter à la fois sur :

- la qualité architecturale des bâtiments
- le confort et la santé de l'occupant du logement
- la qualité technique et environnementale du bâti.

Ce travail à engager dès aujourd'hui nécessite l'utilisation d'un diagnostic qui, s'il existe déjà, peut encore être enrichi.

Le troisième point est la concrétisation d'une solution au problème évoqué par Madame Bailleto-Beysson, directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Madame Bailleto-Beysson affirmait que la plupart des propriétaires de l'habitat existant n'étaient capables d'investir que 5 000 à 10 000 euros. Or dans la plupart des cas, ces financements ne suffisent pas à mettre en œuvre une amélioration significative.

Le problème est donc spécifique : compte tenu des moyens financiers de la plupart des propriétaires, la rénovation doit être conduite par étapes. A partir d'un diagnostic préexistant, un programme global de réhabilitation comprenant des points de passages obligatoires doit être établi : l'isolation de l'enveloppe, la qualité de l'air et les appareils de chauffage. Pour construire cette démarche, un savoir-faire spécifique doit être mis à la disposition du maître d'ouvrage, surtout si celui-ci est un particulier qui n'est pas en mesure de définir un programme de travaux et de hiérarchiser les priorités.

Des métiers nouveaux sont à inventer, à l'image des ambassadeurs de tri mis en place entre 1997 et 2002 dans le cadre des emplois jeunes. S'atteler à l'habitat existant nécessite de maîtriser la technique, le social et le financier (pour prendre en compte les emprunts et les incidences fiscales). Ces trois éléments forment un triangle. Le savoir-faire ne se situe pas sur les points du triangle mais en son centre de gravité, car il doit allier les trois éléments. Ce savoir-faire existe déjà partiellement, mais doit progresser si l'association veut mettre en place l'amélioration significative du parc existant. En effet, l'association HQE n'a pour l'instant que peu assumé ses responsabilités envers le parc existant.

La certification NF « démarche HQE » doit être approfondie pour servir de cadre à l'action des professionnels qui s'engageront dans une démarche de maison rénovée pour les individuels, ou dans la rénovation d'un habitat collectif. Je pense notamment au particulier qui doit rénover sa maison construite dans les années 1960-1970. Il se trouve aujourd'hui dans une démarche d'amélioration continue. Il peut consulter l'architecte, le constructeur de maisons individuelles, la coopération HLM à qui il a acheté la maison... Vers qui se tourne-t-il et sur quel référentiel de travail ? Une action doit être menée sur le sujet.

Denis CHEISSOUX

Il existe un lien direct entre le premier chantier, les indicateurs environnementaux, et l'amélioration significative du parc existant.

Echanges avec la salle

JEAN-LUC SADORGE, CONSEIL REGIONAL D'ALSACE, MEMBRE D'EFFINERGIE

Nous avons abordé ce matin la question des moyens financiers du propriétaire. Dans le cas des épaves énergétiques, il faut éviter l'acharnement thérapeutique.

Par exemple, il faudrait convaincre les foyers disposant de 20 000 euros d'investissement que cette somme est suffisante pour mener des actions vers une HQE. En matière de référentiel, le label¹ Bâtiment basse consommation (BBC) Effinergie, avec 80 kW/h/m²/an, fait presque l'unanimité car il fixe un objectif. Pour la majorité des personnes, une solution financière est possible, y compris avec le taux 0. Il faut donc mener une bataille pour convaincre l'ensemble des partenaires, notamment les copropriétaires.

Il ne faut toutefois pas oublier les propriétaires qui ne disposent pas de ces 20 000 euros pour qui des solutions pourraient être trouvées avec les fournisseurs d'énergie. Des centaines de milliers de logements sont à rénover ; ne commençons pas à nous pencher sur les plus difficiles.

François MARTOT

Les investisseurs posent des choix stratégiques et les politiques mettent en place des priorités à l'aide de mesures incitatives. L'association HQE quant à elle n'a pas de finalité politique et ne doit pas définir les priorités en matière d'investissement. Son but est de concevoir une démarche d'amélioration significative que l'ensemble des investisseurs peut s'approprier, quelle que soit leur stratégie. Sa vocation n'est pas de définir une stratégie précise, utilisable dans tous les cas mais plutôt de définir une méthode de travail basée sur l'amélioration significative par étapes. Cette méthode doit pouvoir servir de référence à l'action des différents investisseurs.

Gérard SENIOR

Je tiens à rappeler que le « E » de HQE signifie « environnement », et non pas « énergie ». La question de l'énergie est centrale, mais il faut travailler sur l'ensemble de la démarche et ne pas s'en tenir à l'amélioration énergétique du bâtiment.

FRANÇOIS-XAVIER HERMELIN, GROUPE LE MONITEUR

Certains parlent de 20 000 euros, d'autres de 30 000 euros... Le problème est surtout de savoir qui va gérer la coordination de travaux ? Aujourd'hui, aucun architecte ne travaillera pour 20 000 euros car il ne disposera ni de l'assurance nécessaire ni de la rémunération suffisante. Un métier est à inventer. La piste lancée par Marie-Noëlle Lienemann me paraît trop « pouvoirs publics » pour répondre à l'essentiel des demandes. La réponse viendra peut-être des énergéticiens qui, pour obtenir des certificats d'économie d'énergie, ne cessent de développer des propositions, comme le prêt rénovation Bleu Ciel d'EDF. Peut-être viendra-t-elle plutôt de la distribution mais je constate que les professions du bâtiment, architectes et artisans, ne répondent pas au problème.

Gérard SENIOR

Trouver une solution à l'échelle d'un appartement ou d'une maison en banlieue est difficile car le montant des travaux est trop faible et même si les professionnels acceptent de s'impliquer à cette échelle, leur rémunération sera trop élevée pour le particulier. C'est pourquoi l'ingénierie financière doit se monter à l'échelle d'un territoire, d'une copropriété ou d'une cité. Il n'y a pas de nouveaux métiers englobant les différents maillons de la chaîne de la rénovation.

¹ Le label BBC Effinergie fixe la consommation d'énergie primaire dans l'habitat neuf à 50 kWh/m² et à 80 kWh/m²/an dans l'habitat existant.

Jean-Christophe VISIER

Revenons au rôle de l'association HQE. Il est toujours possible de détailler les raisons qui nous conduiront à l'échec, mais l'association permet de relever les expériences qui fonctionnent. Plutôt que de pointer ce qui ne fonctionne pas, nous pouvons nous inspirer des multiples expériences réussies. La diversité au sein de l'association est une richesse car elle permet de capitaliser sur ces expériences. Nous pouvons trouver non pas une seule, mais une palette de solutions. Il faut laisser aux concepteurs la capacité d'innover pour atteindre les objectifs.

Chantier 3 / Un socle durable pour les bâtiments HQE. Les territoires durables

Gérard SENIOR

Pour étudier les effets environnementaux, l'association a fait évoluer ses réflexions de l'échelle du produit à celle du bâtiment. Toutefois, cette dernière échelle étant encore trop étroite, l'association a une nouvelle fois changé d'échelle. Une expérimentation a été mise en place avec des lotisseurs, mais les 14 cibles n'étaient plus pertinentes car changer d'échelle implique de modifier des concepts. Je me demande pourquoi ce problème de territoire ne s'est pas posé avant, et l'association HQE est un lieu légitime pour en parler. Ces études à l'échelle d'un territoire sont menées en collaboration avec l'ADEME, les ministères concernés et les collectivités territoriales. Ces collectivités nous ont exposé leurs actions. L'association HQE travaillait à l'échelle du bâtiment, alors que les collectivités territoriales travaillaient déjà sur l'échelle du territoire. Nous allons donc élargir nos réflexions à l'échelle territoriale ; ces réflexions devront être débattues avec les acteurs concernés.

Chantier 4 / Des besoins croissants de la démarche HQE : la formation et la mutualisation des connaissances

MARC COULLARD

Représentant de la FFB



La formation des entrepreneurs à la démarche HQE est indispensable. Contrairement aux propos de certains intervenants, les entreprises agissent. Elles ont mis en place des actions qui nécessitent du temps pour porter leurs fruits. Par exemple, les éco-artisans émergent sur le marché. De même, des actions de formation visent à inculquer aux entrepreneurs - facilement contactés par les propriétaires - des notions plus générales, au-delà de leurs connaissances spécifiques. La formation est aujourd'hui orientée sur l'énergie, ce qui est un moyen d'entrer dans le dispositif HQE.

J'aimerais réagir à un discours qui m'a un peu choqué hier : le monde des entreprises du bâtiment a beaucoup évolué. Par exemple, en cinq ans, 50 % du personnel de la FFB a été renouvelé grâce à l'embauche de jeunes. Les dirigeants d'entreprise du secteur du bâtiment sont très ouverts au monde moderne, et ont une largesse d'esprit beaucoup plus importante que par le passé. Ils ont maintenant besoin d'un effort important de formation qui tienne compte de l'actualité de la profession.

L'association HQE vérifie actuellement l'adéquation des formations proposées par les organismes signataires de sa charte avec les exigences de son manifeste. Pour valoriser le retour d'expériences, elle contribue activement au déploiement de centres de ressources partout en France. Leur objectif est d'accueillir un collègue de compétences et d'organiser les retours d'expériences pour permettre aux nouveaux venus dans la démarche d'appréhender les bonnes pratiques sans les réinventer. Un esprit de complémentarité doit se retrouver dans la constitution de l'équipe qui répondra au projet HQE. Les techniques évoluent très rapidement et les bureaux d'études et les entreprises ont chacun leur avis sur la question. Un dialogue doit donc rapidement s'amorcer pour atteindre des résultats compétitifs et efficaces.

Gérard SENIOR

Ce chantier est fondamental et nous fait prendre conscience de l'échelle du problème. Il n'est plus possible de placer un formateur devant quinze personnes : tous les acteurs doivent être formés et les architectes représentent à eux seuls 25 000 personnes. Pour passer de la valse musette au rock'n'roll, il faut apprendre à danser différemment et c'est l'ensemble de la maîtrise d'œuvre qui doit apprendre le nouveau pas. Des travaux sur la formation et la mutualisation des connaissances sont nécessaires. Nos outils seront la capitalisation des savoirs et les centres de ressources, ce qui va permettre de construire un réseau sur la qualité environnementale et non une centralisation. A tout moment, nous pourrions répondre au problème technique qui se posera. C'est par ce biais que viendra la solution, et non par la formation systématique. L'ensemble des acteurs jusqu'à l'entreprise est concerné.

Marc COULLARD

Des centres locaux ont été développés en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Dominique JOURDAIN

A ce stade, il faut réintroduire le rôle de la maîtrise d'ouvrage publique car les collectivités sont à la fois maîtres d'ouvrage, prescripteurs et financeurs. La maîtrise d'ouvrage privée s'invite elle aussi dans ce travail de mutualisation, de partage de connaissances, de définition des rôles. Elle prend pleinement sa place dans cette chaîne de management, importante non seulement dans le domaine de l'énergie, mais aussi pour toutes les autres cibles de la démarche HQE évoquées durant ces deux jours. Il est très important de rappeler le rôle que les collectivités locales et la maîtrise d'ouvrage publique doivent jouer dans la formation et la mutualisation des connaissances.

Denis CHEISSOUX

Ce rôle est de plus en plus important. Aujourd'hui, l'objectif de notre génération est de passer à travers les gouttes et de limiter la casse. Cette réalité est peu stimulante mais si nous n'atteignons pas ce simple objectif, nous risquons d'avoir des remords. Nos citoyens sont préoccupés par les économies d'énergie et la préservation de l'environnement.

Ces thématiques sont particulièrement prégnantes dans le Nord – Pas de Calais dont 8 % de la population sur 2 % du territoire connaissent de graves problèmes de santé. Beaucoup des 14 cibles de l'association HQE

convergent vers le domaine de la santé. Cette préoccupation croissante amènera le public à nous interroger sur ces questions.

Par exemple, le manque de lumière est la cause de dépression saisonnière. Sur ce sujet, un travail doit être mené tant sur la réhabilitation que sur le neuf. Aujourd'hui, les préoccupations se tournent préférentiellement vers les formaldéhydes et les Composés Organiques Volatils (COV), mais d'autres urgences vont émerger. La démarche HQE est donc très pertinente. Les particuliers ont d'abord une attente personnelle (argent, santé) sur la rénovation HQE du bâtiment, avant la préoccupation collective.

Echanges avec la salle

Pierre TROADEC

Au départ, les problématiques de l'association HQE concernaient les impacts du bâtiment sur l'environnement puis les aspects santé et confort. Nous avons renversé cette définition pour mieux mettre en exergue les préoccupations sanitaires : nous parlons aujourd'hui de bâtiments sains et confortables dont les impacts sur l'environnement évalués sur le cycle de vie sont les plus maîtrisés possible.

La tendance se focalise actuellement sur les COV et les formaldéhydes pour lesquels des coupables ont été désignés : les produits de construction. Les connaissances de leurs émissions vont progresser. Toutefois, l'association qui entend traiter de la qualité de l'air intérieur dans sa globalité est convaincue que focaliser sur les seuls produits de construction risque d'engendrer des déceptions !

En effet, l'observatoire de la qualité de l'air a mené plusieurs campagnes de mesure dans des établissements scolaires et dans 700 logements. Ils ont découvert dans ces logements la présence de nombreux polluants en plus des COV et des formaldéhydes. Malheureusement, il n'existe pas encore d'indicateur sur la qualité de l'air (comme il en existe pour l'eau) mais nous y travaillons.

Denis CHEISSOUX

Il est en effet important de rappeler que nos deux poumons nous permettent de respirer environ 8 000 litres d'air par jour et que 90 % de notre journée se déroule en milieu confiné.

De la salle

Je représente les importateurs de nouvelles technologies et le conseil canadien du bâtiment durable pour le Québec. Par vos indicateurs, commencez-vous à vous pencher sur la pollution électromagnétique du bâtiment ?

Denis CHEISSOUX

Pour faire peur, il suffit de parler d'OGM, de corrida ou de pollution électromagnétique. Mais l'académie de médecine et des sciences nous rassure. Dans ce domaine, il est en tout cas certain que passer sa journée au téléphone est mauvais pour la santé. Nos portables ont amélioré notre vie, mais ils doivent être utilisés intelligemment.

Pierre TROADEC

Cette question dépasse largement les compétences du bureau de l'association HQE aujourd'hui en tribune. Des groupes de travail s'y étaient intéressés, en s'appuyant principalement sur les études publiées. Ils n'avaient pas conclu à un problème essentiel de santé des usagers dans les bâtiments dû aux ondes électromagnétiques. Toutefois, le sujet est encore loin d'être clos.

Dominique JOURDAIN

Si un problème de santé apparaissait, nous traiterions évidemment la question. Les tribunaux ont choisi une autre voie en appliquant le principe de précaution. Trois jugements sont en cours, dont deux non définitifs et un troisième susceptible de pourvoi en cassation. Aujourd'hui, des questions de santé paraissent liées aux ondes électromagnétiques et l'association s'y penche avec attention. La cible santé est une donnée fondamentale dans la démarche HQE.

De la salle

Le Québec en est au même stade de la réflexion. Un congrès du bâtiment durable se tiendra au Palais des Congrès en juin 2009. Les ondes électromagnétiques et le principe de précaution feront partie des nouveaux sujets abordés lors de ce congrès. La Ville de Paris a installé le Wi-Fi dans les bibliothèques : il serait peut-être intéressant de se pencher davantage sur cette problématique.

Denis CHEISSOUX

Aujourd'hui, le téléphone portable est au cœur de nombreux débats entre la Suède, le Danemark, les Etats-Unis et la France. Utiliser correctement les téléphones portables implique par exemple de couper le téléphone dans les trains et d'utiliser les oreillettes. Les antennes relais sont un autre problème : la France ne compte que trois opérateurs et 40 000 antennes y sont pourtant installées, c'est incompréhensible. Chaque opérateur utilise ses propres antennes au lieu de partager les mêmes antennes avec les autres opérateurs.

De la salle (Responsable immobilier de Bouygues Télécom)

Vos propos me touchent, car Bouygues Télécom a été lourdement condamné pour entente illicite. En entrant chez Bouygues Télécom, j'ai travaillé pendant 8 ans au déploiement des antennes. Nous étions alors les troisièmes sur le marché, et avions une volonté féroce d'utiliser les pylônes de nos homologues. Mais comme ils avaient un avantage concurrentiel, ils ont refusé. Nous avons mutualisé un certain nombre de pylônes avec des règles d'échange. Les pouvoirs publics ont observé de près ces échanges, en insistant sur la nécessaire concurrence entre les opérateurs, et Bouygues Télécom a été condamné pour entente illicite. J'étais directeur régional du déploiement à Nantes, et suite à cette condamnation, ma direction m'a demandé d'arrêter les contacts avec mes collègues de SFR et d'Orange.

Nos experts ont travaillé sur les référentiels « effets des ondes ». La première étude ne m'a pas semblé rigoureuse. Des réglementations existent, il était au moins nécessaire de les faire connaître et de les mettre en valeur. Nous restons très attentifs à toutes les études sur le sujet. Le vrai problème vient des téléphones mobiles et non des antennes relais. Pourtant, le relais inquiète, mais tout le monde a un téléphone mobile dans sa poche.

Denis CHEISSOUX

Vous avez raison de remettre ce sujet en perspective.

DOMINIQUE DELAVENERE, SNAL (SYNDICAT NATIONAL DES AMENAGEURS LOTISSEURS)

Les problématiques énergétiques ont été beaucoup évoquées, mais je voudrais rappeler que le gros défi de notre siècle sera non seulement le réchauffement de la planète, mais aussi l'eau.

Or, dans les bâtiments, on s'intéresse peu à l'utilisation et la récupération de l'eau. Dans le cadre des réflexions menées au sein de l'association HQE, j'aimerais que les problèmes de l'eau soient autant pris en compte que les considérations énergétiques, tant dans les bâtiments neufs que dans les anciens.

Jean-Christophe VISIER

Quand les priorités concernant les indicateurs sont discutées (1^{er} chantier), aussi bien sur le plan national qu'international, l'eau est toujours évoquée. Tous s'accordent sur son importance, c'est un élément clé. Mais l'enjeu porte aujourd'hui sur les indicateurs : il faut étudier les solutions, leurs impacts, et se fixer un équivalent aux 50 kWh/m²/an pour l'énergie, qui n'existe pas encore sur l'eau. C'est en s'accordant sur des méthodes et en s'échangeant les expériences que l'association pourra progresser. Le sujet de l'eau sera étudié au cours des prochains mois.

Denis CHEISSOUX

En 2030-2040, Toulouse connaîtra le climat que l'Andalousie connaît aujourd'hui. Pour chaque augmentation d'un degré la biodiversité d'un territoire donné migre vers la Nord de 180 km. Les effets sont déjà visibles : le chêne liège arrive à Lyon, le cabillaud est remonté, l'espadon a été trouvé en Atlantique... Derrière ces éléments se pose la question des femmes et des hommes sur le territoire. Il faudra opérer des partages de l'eau à notre niveau, dans un pays tempéré. Cultiver du maïs dans le Sud-Ouest est une hérésie car il pompe beaucoup d'eau en juillet et en août. Heureusement, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) travaille sur le mil et le sorgho. Une redistribution des cartes va s'opérer dans tous les domaines (bâtiment, viticulture, agriculture...) ce qui peut être très enthousiasmant mais une fois de plus, rien n'est écrit. Nous sommes à la fois le problème et la solution. Nous sommes dans un lieu-cible focalisé sur le bâtiment. Le problème de l'eau sera houleux, des guerres de l'eau existent d'ailleurs déjà. Beaucoup de zones poseront problème, comme le Soudan et le Nil. En France, nous sommes relativement épargnés, notre seul fleuve transfrontalier étant le Rhin. Le problème de l'eau n'est pas simple, et il intéresse peu les concitoyens.

De la salle

Je reviens sur le thème de l'exposition aux ondes électromagnétiques. Au sein de l'association HQE, nous avons des cibles sans impact avéré sur la santé. Il existe d'autres approches : la qualité d'usage, la valeur affective ou la qualité patrimoniale. En effet, un terrain fortement exposé aux ondes électromagnétiques aura moins de valeur, même s'il n'existe aucune certitude sur l'effet néfaste de celles-ci. Cet élément doit donc être pris en compte.

Dominique JOURDAIN

Il est important d'intégrer les usagers, notamment les locataires, dans notre démarche de haute qualité environnementale et de management. Ces usagers sont aussi des consommateurs avec parfois des demandes et des réponses contradictoires. Un collège des usagers est en train de se constituer au sein de l'association HQE. Ce collège permettra d'intégrer les « maîtres de l'usage » dans cette chaîne de réflexion, qui est la marque de fabrique de l'association HQE. Sur toutes les questions, notamment celles touchant à l'eau, il faut prendre en compte l'attente et les changements de comportement des usagers concernant le bâtiment où ils vivent et élèvent leurs enfants. Nous attendons beaucoup de ce collège, notamment en termes d'arbitrage.

Gérard SENIOR

Construire le profil environnemental et sanitaire qu'impose le système de management implique d'identifier et de consulter les parties intéressées pour prendre en compte leurs besoins.

François MARTOT

Une carte identifiait les différents pays selon leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour s'approvisionner en eau. Dans l'association HQE, l'eau est une de nos cibles et nous la traitons au niveau de la parcelle, avec un volet eau potable et assainissement. Le problème ne se pose pas qu'au niveau des usagers : l'investissement

des collectivités locales en eau potable est politiquement un des investissements les moins rentables pour les élus. L'opinion publique n'exerce pas de pression sur le rendement des réseaux d'eau potable comme elle fait sur le rendement des chaudières. L'amélioration du réseau d'eau est donc très difficile à valoriser pour un élu. Concrètement, il devra éventrer les routes, gêner les riverains pendant des mois pour un résultat visible qu'à long terme. En effet, il est difficile d'expliquer que les économies de fuites amélioreront le bien-être du consommateur. L'élargissement de la cible 1 implique de sortir de la parcelle. Le rapport au réseau d'eau potable urbain est un élément à approfondir. Il ne faut pas se limiter aux déplacements.

De la salle

Pourquoi ne pas donner la priorité à l'énergie et l'eau dans la démarche HQE, sachant que ces domaines représentent deux enjeux majeurs du XXI^e siècle ?

Pierre TROADEC

Pour l'instant, nous ne cherchons pas à donner la priorité à une cible en particulier. Le credo de l'association est de chercher à obtenir des bâtiments sains et confortables qui génèrent le moins d'impacts possibles. Un focus peut être porté sur l'énergie, mais il ne faut pas oublier l'équilibre entre les cibles. Si l'on fixe ces deux priorités, la santé et le confort des usagers devraient être placés au même niveau. Il faut suivre le principe HQE et laisser les maîtres d'ouvrage hiérarchiser leurs objectifs en fonction de l'opération qu'ils souhaitent mener. Ils peuvent toujours mettre de côté l'énergie et l'eau, mais ils devront en assumer les conséquences.

Dominique JOURDAIN

Les institutions qui se sont rassemblées il y a plus de quinze ans pour constituer l'association, ont été visionnaires. Aujourd'hui, nous sommes en phase avec les attentes des pouvoirs publics, du Grenelle de l'environnement et de ses déclinaisons, de l'ensemble des services qui mettent en œuvre ce Grenelle et de l'opinion publique. On nous demande de répondre par des arbitrages à un ensemble de données qui présentent le même degré d'urgence. Comment parler de trame bleue sans parler de trame verte, et inversement ? Les trames bleues sont mises en place par les Agences de l'eau depuis 1967 avec la création des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE). Pour reprendre l'idée de changer de pas : ne dansons pas le tango.

De la salle

Je trouve votre réponse sur la pollution électromagnétique un peu légère. On ne peut pas ignorer l'opinion publique, or aujourd'hui, cette question agite un grand débat de société et des craintes importantes. Je voudrais donc vous interpeller sur votre conception du principe de précaution. La réponse classique que l'on retrouve sur tous les sites Internet, y compris ceux des lobbys est qu'aucun impact n'est avéré.

La charge de la preuve des effets nocifs des ondes électromagnétiques revient donc toujours au consommateur. On retrouve ce même état d'esprit pour l'affaire du sang contaminé ou le scandale de l'amiante.

Dans nos régions, on peut mesurer l'impact de ces pollutions, que les populations ont parfois intégrées comme un inconvénient nécessaire pour obtenir un travail. Dans le cas de Metaleurop par exemple, 13 % des enfants du secteur sont atteints par la pandémie. Le principe de précaution est très sérieux et l'association HQE doit avoir un rôle éthique fort malgré la controverse scientifique. Il faut commencer par agir sur les comportements téléphoniques responsables, mais la question du câblage doit également être abordée sérieusement sur les territoires comme dans les bâtiments. Si nous suivons l'avis des lobbys sur ces questions, la population peut devenir méfiante. Cultivons l'éthique du principe de précaution et trouvons des alternatives.

Gérard SENIOR

En tant qu'architecte, je ne construirais pas une chambre à côté d'un transformateur électrique. La cible concernant les ondes électromagnétiques est traitée dans le référentiel de certification. La cible 1 inclut l'inventaire des risques, qui doivent figurer dans l'analyse du site. Nous repérons les antennes qui seront placées à proximité des habitations et définissons un périmètre. Tous les arguments prouvant et infirmant la nocivité des ondes électromagnétiques sont pris en compte, même ceux qui sont farouchement contestés. C'est un principe de curiosité, et non pas un principe de précaution. Lorsque nous travaillons sur de tels sujets, l'information officielle ne suffit pas.

François MARTOT

En tant que directeur d'un organisme d'habitat social, j'ai été sollicité par les opérateurs téléphoniques pour mettre à leur disposition les toits de mes immeubles. J'ai dû alors faire face à deux discours contradictoires : celui des élus, « la population veut des téléphones portables » et celui des associations de locataires, « nous voulons des téléphones portables, mais soyez vigilants sur notre immeuble ». Comment traiter cette question ? Nous ne pouvions interdire l'accès d'une population aux téléphones portables parce que nous ne voulions pas placer les antennes sur nos immeubles.

En tant que directeur, face à des connaissances scientifiques floues, j'ai provoqué un débat en conseil d'administration pour ne pas me limiter à la réponse technocratique. La décision a été prise collectivement par le conseil d'administration : nous avons imposé des conditions aux opérateurs et cherché à protéger les locataires qui habitaient à proximité immédiate des installations. Je pense que certains de mes collègues ont pris des décisions plus hâtivement, pris par l'antériorité de la demande, la complaisance, ou la forte pression des usagers demandeurs de téléphones portables. Dans mon cas, nous avons pris une décision en cherchant à minimiser les risques potentiels, et sans nier le principe de précaution.

Dominique JOURDAIN

Durant mes six dernières années en tant que maire, j'ai toujours refusé l'implantation d'antennes relais dans ma commune. Aujourd'hui, l'association peut s'inscrire dans un débat, mais pas dans un combat. Il en va de sa légitimité. Le principe de précaution, tel qu'il a été inscrit dans la charte constitutionnelle, inspire naturellement les travaux de l'association.

De la salle (par Denis CHEISSOUX)

Le chantier sur les indicateurs ne concerne-t-il que l'habitat neuf ? Y aura-t-il des indicateurs sur la santé et le confort ?

Jean-Christophe VISIER

Le chantier des indicateurs concerne le neuf et l'existant, avec deux approches différentes. Deux cas se distinguent dans l'existant : les travaux et l'exploitation de bâtiments. Il y a dix ans, les bâtiments HQE n'existaient pas, et donc personne ne les exploitait. Aujourd'hui, l'enjeu est de mesurer les résultats obtenus dans ces bâtiments HQE, en tenant compte de l'usage.

Les indicateurs environnementaux atteints dans la rénovation doivent être abordés différemment que les indicateurs de l'habitat neuf. Le référentiel de la dépense énergétique est de 50 kWh/m²/an pour l'habitat neuf et de 80 kWh/m²/an pour l'habitat existant. Cependant, si l'on prend en compte l'énergie dépensée pour la construction du bâtiment, le neuf n'est pas forcément meilleur que l'existant. Intégrer ce paramètre permet d'obtenir une vision globale, et ainsi de réfléchir sur la performance énergétique totale. Ainsi, la performance énergétique globale obtenue par les 80 kWh/m²/an de l'existant pourrait être meilleure que celle des

50 kWh/m²/an du neuf. Ces indicateurs concernent donc le neuf et l'existant, mais seront déclinés différemment à chaque étape.

Préserver la qualité de l'air nécessite de prendre en compte un ensemble de paramètres : les matériaux de construction, de décoration, d'immobilier et de système de ventilation. Concevoir un bâtiment implique de réfléchir préalablement à l'ensemble de ces paramètres. Bientôt, des capteurs mesureront certains paramètres de la qualité de l'air dans l'existant.

Denis CHEISSOUX

Notre société est anxiogène. Il faut prendre en compte de vraies questions comme le principe de précaution, mais distinguer les peurs fantasmées des peurs réelles. Le politique est là pour arbitrer entre une économie qui doit être dynamique et des risques réels comme l'amiante.

Chantier 5 / Paysages mondialisés pour la démarche HQE. Une démarche française internationalement active

Pierre TROADEC

L'association s'est toujours intéressée à l'international malgré ses moyens limités. Elle met l'accent par exemple sur la veille internationale et participe activement à la normalisation touchant à la qualité environnementale des bâtiments, tant au niveau international au sein de l'ISO (*International Standardization Organization*) qu'en Europe. L'association souhaite également s'intégrer dans des mouvements existants car elle considère que la démarche HQE est parfaitement applicable sous toute latitude, moyennant quelques adaptations. Des actions ont déjà été menées au Brésil et en Martinique. L'association envisage également de se rapprocher de SB Alliance et du *Green Building Council*.

Denis CHEISSOUX

Avec ces homologues étrangers, partageons-nous les mêmes axes transversaux ou constate-t-on des différences notoires ?

Pierre TROADEC

Nous avons identifié environ trente systèmes d'évaluation de la qualité environnementale, avec des points communs sur certains indicateurs. Mais la France a une originalité : son système de management. Les organismes internationaux les plus connus évoluent pour intégrer cette dimension de management. Une étude – prochainement disponible – réalisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) compare ces méthodes. L'association la diffusera abondamment, car il en ressort que la démarche HQE, par rapport aux critères d'analyse retenus par le PNUE, est l'une des plus complètes si ce n'est la plus complète.

Jean-Christophe VISIER

Les comparaisons avec l'international permettent de voir que les uns ont appris à partir de l'expérience des autres. Les systèmes de mesure de la qualité environnementale les plus anciens sont plutôt orientés sur les moyens techniques que sur les indicateurs. Les pays utilisent des moyens différents, mais une convergence est constatée sur des indicateurs tels que :

- la consommation d'eau
- la consommation d'énergie
- la consommation de carbone
- les indicateurs de mesure de la qualité de l'air.

L'association souhaite définir avec SB alliance des indicateurs communs, qui prennent en compte la localisation. En effet, la méthodologie utilisée et les moyens déployés doivent dépendre de l'approche et de la culture des différents pays. L'ouverture entre les pays est un point crucial pour avancer. L'idée du processus de management est un point fort de la démarche française.

De la salle (par Denis CHEISSOUX)

A l'international, les certifications peuvent avoir plusieurs mentions. En France, les profils environnementaux s'expliquent, mais ne sont pas notés. Il n'y a donc pas de classification, ce qui ne permet pas de différencier un profil basique d'un profil exemplaire. Ce point est revendiqué par les maîtres d'ouvrage qui se tournent vers des référentiels internationaux.

Jean-Christophe VISIER

Un profil est indispensable pour savoir ce qui se passe sur le bâtiment. En effet, une note globale nous fait passer à côté d'informations d'une grande richesse et ne permet pas de progresser. La démarche HQE insiste fortement sur l'affichage de ce profil. Une fois ce profil affiché, la note globale est-elle encore pertinente ? Les Américains la maintiennent, tout comme les Canadiens, les Anglais et les Japonais. Les arguments de chacun méritent d'être mis en débat.

JACQUES LEFELLE

Vice-président, représentant le conseil régional Nord – Pas de Calais à l'Association HQE



Le conseil régional a entamé une politique de coopération décentralisée, notamment avec l'Afrique. Le conseil général a cherché à appréhender comment appliquer la démarche HQE dans des pays comme le Maroc et le Sénégal où les problèmes comme l'eau et l'énergie sont particulièrement prégnants. Nous avons par exemple un projet de construction d'un lycée dans un village très isolé du Sénégal, choisi avec les élus du conseil régional de Saint-Louis. En nous rendant sur place, nous avons constaté avec l'architecte les problèmes d'eau et d'électricité de ce village.

Une étude du site a soulevé des problèmes très spécifiques, comme le fait que les haies de troènes empêchaient les chèvres de passer. La souplesse de la démarche HQE nous a permis de l'appliquer sans problème. Dans ce projet, nous devons également prendre en compte les souhaits des utilisateurs, par exemple au niveau des matériaux. Sur ce point, ils sont en avance sur nous : ils veulent fabriquer les matériaux sur place pour éviter les transports.

De même, la gestion des déchets a été une cible très particulière. Dakar est une poubelle à ciel ouvert, où la gestion des déchets est un vrai problème national.

Au Maroc, région très touristique, nous construisons une école hôtelière. La région apporte une aide financière mais n'est pas maître d'ouvrage.

Denis CHEISSOUX

Votre témoignage prouve que la démarche HQE est souple et peut fonctionner dans d'autres pays.

Jacques LEFELLE

Mon expérience à l'étranger m'a démontré qu'une 15^e cible n'était pas nécessaire pour appliquer la démarche HQE. La gestion des déchets à Dakar était très particulière, les égouts sont à ciel ouvert, c'est un gros problème national.

Denis CHEISSOUX

En Afrique, la mise en place de centre de valorisation organique permet de produire du méthane qui est une source d'énergie.

Jacques LEFELLE

Un lycée du Nord – Pas de Calais aide un lycée horticole de Saint-Louis : les lycéens français leur apprennent à irriguer, à faire du compost et projette d'y installer une terrasse végétalisée dans le respect de la biodiversité locale et pour éviter la climatisation.